

AFRICAN UNION

يقيرفألا دااحتالا



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ/ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
RÉUNION INAUGURALE

14 SEPTEMBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

INAUGURAL MEETING/PSC-CSOs.1 (2022)

COMMUNIQUÉ CONJOINT

RÉUNION INAUGURALE CONSULTATIVE ENTRE LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION
AFRICAINNE ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

COMMUNIQUÉ CONJOINT

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) et les organisations de la société civile (OSC) ont tenu, virtuellement, leur première réunion consultative conjointe à Addis-Abéba en Éthiopie, le 14 septembre 2022. La réunion a eu lieu dans le cadre des articles 5 et 22 de l'Acte constitutif de l'UA, relatifs à la création du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), ainsi que de l'article 20 du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et des conclusions de la retraite du CPS, tenue à Livingstone en Zambie, les 4 et 5 décembre 2008 (Formule de Livingstone), qui appellent à une interaction accrue entre le CPS et les OSC dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

La réunion a fourni une plateforme renouvelée pour régulariser l'interaction entre le CPS et les OSC dans le but de réfléchir à un certain nombre de questions liées à la contribution des OSC à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le Continent.

Les allocutions de bienvenue et d'ouverture ont été prononcées par S.E. Ambassadeure Amma Twum-Amoah, Représentante permanente de la République du Ghana auprès de l'UA et présidente du CPS pour le mois de septembre 2022, et S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité (APPS).

Parmi les autres intervenants figuraient des représentants de l'ECOSOCC ; M. Osei Kyeretwie, chef de programmes de l'ECOSOCC ; et ceux des OSC provenant des cinq régions d'Afrique, à savoir : M. Donald Deya, directeur général de l'Union panafricaine des avocats (PALU) (région Afrique de l'Est) ; M. Nqobile Moyo, directeur exécutif, Partenariats d'Afrique australe pour la prévention des conflits - SAPPC (région d'Afrique australe) ; Mme Nana Asantewa Afadzinu, Institut de la société civile d'Afrique de l'Ouest (WASCI) (région d'Afrique de l'Ouest) ; M. Eugene Ngalim Nyuydine, directeur exécutif, Forum des jeunes et des étudiants du Cameroun pour la paix (CAMYOSFOP) et ancien président du groupe de paix et de sécurité de l'ECOSOCC (région d'Afrique centrale) ; Mme Meriam El Bedad, Cheffe du groupe de travail sur la paix et la sécurité de l'Association Internationale Clé de la Paix pour le développement et la solidarité (région Afrique du Nord) ; par ailleurs, des représentants de l'Institut d'études de sécurité (ISS) et d'AMANI Africa, sont également intervenus.

La réunion a rappelé les décisions et prises de position antérieures sur l'engagement entre le CPS et les OSC, en particulier le Communiqué [PSC/PR/Comm. (CLXI)] de la 161^{ème} réunion, tenue le 16 décembre 2008, adoptant les conclusions de la retraite du CPS, tenue à Livingstone, en Zambie, les 4 et 5 décembre 2008 (Formule de Livingstone) ; et les conclusions de la retraite du CPS tenue à Maseru au Lesotho en 2014, sur le renforcement de la mise en œuvre de la Formule de Livingstone pour l'interaction entre le CPS et les OSC dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

La réunion a réaffirmé l'engagement envers la mise en œuvre de la Décision de la Conférence [[Ext/Assembly/AU/Decl.\(XVI\)](#)], adoptée lors de la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, tenue à Malabo en Guinée équatoriale en mai 2022 ; ainsi que la Déclaration issue du Forum de réflexion sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique (Déclaration d'Accra), tenu en mars 2022 à Accra au Ghana, et qui a été adoptée par le CPS lors de sa [1077^{ème} réunion](#), tenue le 14 avril 2022.

Agissant en vertu des dispositions pertinentes du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, les participants :

1. ***Se félicite*** des progrès accomplis par l'ECOSOCC, avec le soutien d'autres organes de l'UA, dans l'élaboration complète d'une base de données sur les OSC, qui devrait renforcer la participation

active des OSC à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA, y compris les activités du CPS, ainsi que la mobilisation des OSC en vue de la mise en œuvre des instruments et des cadres de l'UA sur la démocratie, la gouvernance, la paix et la sécurité sur le continent ; dans ce contexte, **demandent** au Secrétariat de l'ECOSOCC d'accélérer la finalisation de la base de données afin de garantir le renforcement du niveau de collaboration, d'interaction et d'engagement régulier entre le CPS de l'UA et les OSC accréditées et validées ;

2. **Saluent** le rôle des OSC dans l'établissement d'une passerelle entre les décideurs politiques de leurs circonscriptions, notamment en entreprenant des activités de prévention des conflits, et leurs efforts pour compléter les missions autorisées et mandatées par le CPS de l'UA sur les opérations de stabilisation et de soutien à la paix (OSP) dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le financement du terrorisme ; sur l'alerte précoce et la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, l'extrémisme violent et le terrorisme, sur la consolidation de la paix, la médiation et les négociations dans les conflits sur le Continent ;

3. **Louent** les contributions des OSC à l'avancement des programmes de l'UA tels que Faire taire les armes, la gouvernance démocratique et les processus électoraux en Afrique et **soulignent la nécessité** de la participation des OSC aux missions d'observation des élections de l'UA ; **demandent** à la Commission de l'UA d'adhérer aux principes d'équité entre les sexes et de prendre en considération la participation des femmes et des jeunes aux processus électoraux, lors du déploiement des missions d'observation électorale de l'UA ;

4. **Se félicitent** des diverses manières dont les organismes de recherche et les OSC se sont engagés jusqu'à présent dans le travail de l'UA en matière de paix et de sécurité et de gouvernance, conformément aux conclusions des retraites du CPS de Livingstone et de Maseru, dans le cadre de l'Article 20 du Protocole du CPS, et **réitèrent** le droit et le devoir de l'État de réglementer les activités de ces organisations conformément à la législation nationale existante ;

5. **Soulignent** la nécessité de renforcer la participation des réseaux de jeunes et de femmes aux processus de paix, y compris à la promotion de la justice transitionnelle et de la réconciliation, de promouvoir l'appropriation locale des initiatives de consolidation de la paix et de renforcement de la résilience des communautés et de la cohésion sociale, et de contribuer aux processus de démocratisation, aux niveaux local, régional et continental ;

6. **Exhortent** les OSC à accroître le niveau des efforts de coordination et de coopération par le biais des mécanismes de l'ECOSOCC afin de contribuer efficacement et de manière cohérente aux organes décisionnels de l'UA, y compris leurs engagements avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) ;

7. **Soulignent** la nécessité d'exploiter le potentiel des OSC pour relever les défis de la paix et de la sécurité auxquels le continent est confronté, notamment par le biais de la recherche factuelle, de la collecte d'informations, de la production et du transfert de connaissances sur le terrain, afin de soutenir la mise en œuvre des cadres normatifs de l'UA, qui visent à promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et le constitutionnalisme ; **insistent sur** le rôle des OSC dans la lutte contre la menace émergente des changements anticonstitutionnels de gouvernement et du terrorisme ; à cet égard, **appellent à** des engagements réguliers entre les OSC et l'UA et les CER/MR pour intensifier les initiatives de sensibilisation et de déradicalisation, dans les différents États Membres, afin de renforcer davantage les mécanismes de réponse rapide et centrés sur les citoyens ;

8. **Soulignent** la pertinence de la Formule de Livingstone et des Conclusions de Maseru sur le rôle des OSC dans les questions de paix et de sécurité en Afrique et demandent leur mise en œuvre

intégrale ; à cet égard, **demandent** à l'ECOSOCC de procéder à un inventaire de la Formule de Livingstone et des Conclusions de Maseru afin d'évaluer les progrès, d'identifier les leçons apprises et les défis, ainsi que de faire des recommandations sur la manière d'accélérer la mise en œuvre de ces décisions ;

9. **Rappellent** la déclaration du Forum d'Accra et la décision du Sommet extraordinaire de l'UA de Malabo, qui s'est tenu en mai 2022, sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et **prennent** note du rôle essentiel que les OSC et les groupes de réflexion africains peuvent jouer en contribuant de manière significative au renforcement des instruments institutionnels et politiques pour la prévention et la résolution des conditions qui créent le contexte pour les changements anticonstitutionnels de gouvernement et le terrorisme en Afrique ; **décident** d'institutionnaliser le Forum d'Accra en tant qu'événement annuel de la Commission de l'UA avec la participation du CPS et des OSC, Forum qui servira de plateforme pour des engagements ultérieurs entre le CPS et les OSC ;

10. À cet égard, **soulignent** la nécessité de veiller à ce que l'ECOSOCC soit bien équipé pour mieux coordonner et soutenir les activités des OSC visant à faire progresser la gouvernance démocratique, la paix, la sécurité et la stabilité sur le Continent ;

11. **Attendent avec intérêt** le lancement officiel, par la Commission de l'UA, du réseau de groupes de réflexion et de centres de recherche, ainsi que le rapport de l'exercice de recensement des OSC travaillant sur les questions de gouvernance, de paix et de sécurité ;

12. **Conviennent** de convoquer les futures réunions interactives et consultatives sur une base annuelle ; à cet égard, **conviennent** de tenir la prochaine réunion consultative conjointe en 2023 ; et

13. **Décident** de demeurer activement saisis de la question.